

**Décision n° P 2016 -43 en date du 15 SEP. 2016
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Décide :

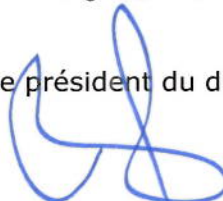
Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Thomas HEGY, chargé de mission des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- l'acte de vente avec la SCI CLJ PLUS, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée DJ 142, située au 84, rue Léon Geffroy à Vitry-sur-Seine,
- et le traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation du 9 mai 2016 avec la SCI CLJ PLUS, portant sur la parcelle DJ 141, située au 84 rue Léon Geffroy à Vitry-sur-Seine.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 15 SEP. 2016

Le président du directoire



Philippe YVIN